

Michel Magras

Sénateur de Saint-Barthélemy



“ L'autonomie
n'est pas
sans contrepartie ”

Actualités législatives de Saint-Barthélemy

les vœux du sénateur

Ce début d'année est avant tout, en ma qualité de sénateur, l'occasion de vous remercier de nous avoir fait confiance pour conduire Saint-Barthélemy sur la voie de son autonomie. C'est pour moi essentiel car à mon sens, de cette confiance, mon mandat sénatorial tient sa légitimité pour une très large part. Aussi, m'ayant indirectement confié le soin de veiller à la place de Saint-Barthélemy dans la législation nationale il m'appartient de vous rendre compte de mon action. Ces vœux m'offrent donc l'occasion de vous annoncer que je prépare actuellement un document par lequel je vous informerai plus en détail sur mon début de mandat. Il paraîtra dans les prochaines semaines, puis régulièrement car outre le contact permanent avec les élus de la collectivité, maintenir le lien avec vous, vous informer de mes démarches, demeurent un axe fondamental de la manière dont j'entends conduire mon mandat.

Avant de l'évoquer en perspective, je souhaite revenir brièvement sur les questions qui ont concerné Saint-Barthélemy ces dernières semaines. En premier lieu, je me réjouis d'avoir obtenu du Gouvernement le maintien des dispositifs d'exonérations de charges patronales au bénéfice des entreprises de Saint-Barthélemy par l'adoption de mon amendement présenté en ce sens. Quant à la question du député de Saint-Barthélemy, j'ai eu à convaincre aussi bien le Sénat que l'Assemblée nationale de l'utilité et de la légitimité d'une circonscription propre à Saint-Barthélemy. Si, comme on le sait, l'Assemblée nationale s'est montrée assez majoritairement hostile à cette idée, au contraire, le Sénat, par les voix du président et du rapporteur de sa Commission des lois a fermement exprimé au Gouvernement son souhait que l'engagement pris dans la loi organique statutaire, à savoir un député, soit respecté dans les ordonnances de découpage. J'y vois la preuve d'un intérêt marqué pour Saint-Barthélemy et à titre personnel, le signe encourageant d'avoir été compris et entendu par mes collègues sénateurs. Néanmoins, le Sénat s'est plié à la fois à la tradition républicaine qui veut que sans l'accord de celle-ci, il ne modifie pas un texte concernant l'organisation de l'Assemblée nationale et à la demande d'un vote « conforme » venu du Gouvernement. On connaît aujourd'hui la suite malheureuse donnée à cette question : le Conseil Constitutionnel, souverain dans ces décisions, a tranché.

D'autre part, vous le savez également, ces derniers mois ont aussi été ceux de l'instauration des rapports budgétaires que la collectivité aura à entretenir désormais avec l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation Globale de Compensation (DGC). J'aurai l'occasion de m'exprimer plus longuement sur ce sujet dans mon bilan, mais je souhaite souligner toutefois ces deux aspects. D'abord, il va sans dire que, eu égard à la réalité de Saint-Barthélemy, je juge le principe d'un reversement de nos recettes au budget de l'Etat, parfaitement injuste dans sa proportion. Ensuite, il n'en reste pas moins, que cette contribution constitue à mes yeux une contrepartie de notre autonomie et paradoxalement la preuve d'une gestion rigoureuse de notre collectivité. Le moment venu, il nous appartiendra de trouver le moyen d'assumer cette nouvelle charge, ce qui passera par une redéfinition de notre politique budgétaire. Quoi qu'il en soit ou qu'il en sera de cette DGC, si elle venait à être renégociée, la collectivité aura besoin de votre adhésion à la stratégie qu'elle aura arrêtée compte tenu de cette nouvelle donnée.

2009

S'agissant plus particulièrement de mon mandat, Saint-Barthélemy reste naturellement au coeur de mes préoccupations législatives. Concrètement, un travail de veille législative rigoureux permet de repérer les dispositions des textes soumis au Sénat et parfois à l'Assemblée nationale, pour les modifier ou les supprimer le cas échéant. Mais surtout, convaincu que Saint-Barthélemy est une terre républicaine, je me fais fort d'incarner cette valeur parmi d'autres qui sont les nôtres. A ce titre, j'entends donc m'impliquer pleinement dans les débats, même de portée nationale et les travaux de la Commission des Affaires économiques où je siège. Ainsi, me suis-je par exemple exprimé sur la loi dite « internet ». Pour ce qui est de l'outre-mer, la discussion du budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer m'a permis d'indiquer à mes collègues qu'il s'agit pour moi, bien que Saint-Barthélemy bénéficie d'une situation à part au sein de l'outre-mer, d'être solidaire de ses problématiques.

A travers ce positionnement personnel, j'entends ainsi être le porte drapeau des valeurs de Saint-Barthélemy. Je ne peux non plus occulter ici les clichés que notre collectivité véhicule, sans doute par méconnaissance de ce qu'est réellement Saint-Barthélemy, à rebours de ce que nous sommes. Loin de ces images réductrices, voire blessantes, d'une « ile de riches », repliée sur elle-même, érigée en collectivité afin de mieux échapper à l'impôt, je m'emploie au contraire, dès que cela est possible à rappeler que Saint-Barthélemy est française par adhésion, responsable de son avenir et surtout forte de la cohésion de sa population. Tel est le sens de mon message et celui de mon action à votre service.

Enfin, je ne saurais conclure sans évoquer la crise économique. Je me doute qu'elle occupe l'esprit de chacun. Ses conséquences sur notre île seront naturellement l'objet de mon attention particulière et de toute démarche pouvant être utile à leur correction ou résorption au niveau législatif.

*A toutes et à tous, je souhaite une excellente année 2009.
Bien fidèlement,
Michel Magras*



édito

J'ai conçu cette « lettre du sénateur » afin de vous informer de mes activités au Sénat et plus largement celles liées à mon mandat. Vous y trouverez une synthèse de mes interventions ainsi que des informations sur l'actualité législative, qu'elle concerne directement ou non notre collectivité. Il m'est apparu essentiel d'établir un lien entre vous et moi par ce biais. Ce document papier est donc une première étape en attendant la mise en place d'un outil internet. Vous trouverez dans ce document l'ensemble de mes coordonnées qui sont, naturellement, à votre disposition. D'un point de vue pratique, vous pouvez m'y adresser vos remarques, questions et me communiquer vos coordonnées afin de faciliter l'envoi de documents. Vous l'aurez sans doute noté, cette nouvelle responsabilité a modifié mon agenda et m'amène à de fréquents déplacements à Paris. Je reste néanmoins aussi impliqué dans la vie de notre collectivité. Durant cette première rentrée parlementaire, Saint-Barthélemy a occupé une place relativement importante dans les débats, au sein de l'hémicycle, mais aussi à l'extérieur. Qu'il s'agisse de l'attribution d'une circonscription législative, du budget de l'outre-mer ou encore de la loi de finances rectificatives fixant le niveau de la Dotation Globale de Compensation, j'ai toujours exprimé une position en cohérence avec celle de la collectivité. C'est aussi dans cet esprit de cohérence que j'entends conduire mon mandat, ce d'autant plus, que comme j'ai eu à l'exposer dans la presse locale, Saint-Barthélemy n'aura pas son propre député. Chacune de mes interventions ayant recueilli le soutien du Sénat, je peux donc aujourd'hui légitimement penser que mes efforts pour exposer à mes collègues ce qu'est réellement Saint-Barthélemy n'ont pas été vains. C'est pour moi la preuve de la reconnaissance de la légitimité de Saint-Barthélemy en tant que collectivité et, à titre personnel, celle d'avoir été entendu et compris de mes collègues du groupe UMP. C'est une satisfaction et un encouragement pour la suite. ■

élection des députés

■ ZOOM

Le texte présenté par le Gouvernement prévoyait la règle d'un minimum de deux députés par département et un minimum par collectivité d'outre-mer. Toutefois, l'Assemblée nationale majoritairement hostile à l'attribution d'un siège de député à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a supprimé cette disposition. Le Sénat quant à lui, a adopté le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale sans modification mais a fait savoir au Gouvernement qu'il avait toujours été favorable à l'attribution d'un siège à Saint-Barthélemy et qu'il souhaitait que le Gouvernement le prévienne dans les ordonnances de découpage.

■ INTERVENTION DU SÉNATEUR

Dans son intervention, Michel Magras a d'abord considéré qu'en adoptant l'amendement de la commission des lois, les députés avaient adopté une décision aussi injuste qu'incohérente. Le sénateur s'est ensuite attaché à démontrer les raisons statutaires, politiques et législatives pour lesquelles l'attribution d'une circonscription à Saint-Barthélemy constituait une demande légitime.

A bien des égards en effet, Saint-Barthélemy occupe une place à part au sein de l'outre-mer et à ce titre, elle ne peut être représentée par aucune autre collectivité, pas même sa voisine, Saint-Martin dont elle se distingue par l'histoire et par le projet. Attribuer une circonscription commune aux deux collectivités, c'est d'ailleurs, en raison du rapport de population, mettre Saint-Barthélemy « sous tutelle » de Saint-Martin, ce qui est inadmissible.

Revenir sur l'élection d'un député à Saint-Barthélemy est jugé par le sénateur comme un « revirement incohérent et inexplicable ». Comme il l'a toujours souligné, le sénateur a rappelé qu'il était bien conscient des compromis que le redécoupage allait nécessiter au niveau national en indiquant que Saint-Barthélemy n'avait pas cherché à prendre le siège de « quelqu'un d'autre », mais demandé qu'il en soit rajouté un.

■ les amendements

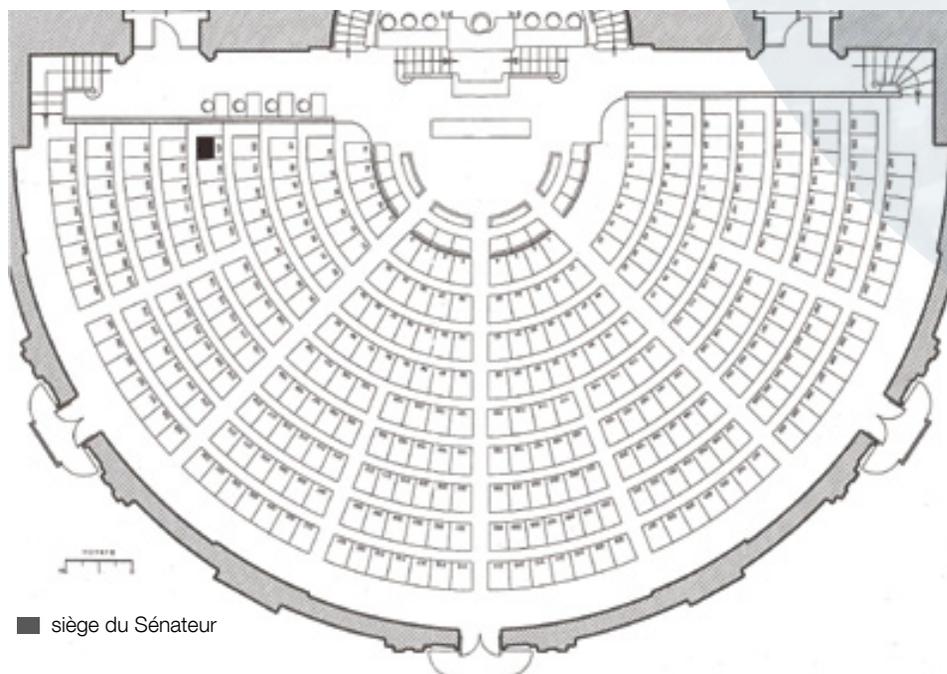
Michel Magras a déposé deux amendements, l'un à la loi organique, l'autre à la loi ordinaire visant tous deux à rétablir dans la loi indirectement ou directement, que le Gouvernement devrait, en procédant au redécoupage, attribuer une circonscription législative à Saint-Barthélemy. Le texte issu des travaux de l'Assemblée avait, d'un côté, supprimé de la loi organique le principe de l'élection d'un député par le corps électoral de Saint-Barthélemy. De l'autre, il avait également supprimé l'obligation que toute collectivité d'outre-mer devrait élire au moins un député. Mais le Gouvernement avait encore la possibilité de d'attribuer une circonscription à chaque COM

ratification des sanctions pénales

Par amendement, Michel Magras a soumis au Parlement la ratification des sanctions pénales prévus au code des contributions directes de Saint-Barthélemy. En réponse, le Gouvernement s'est engagé à respecter désormais les délais prescrits par la loi organique statutaire.

diffusion et protection de la création sur internet

Michel Magras, entendant s'inscrire pleinement dans les débats, a pris la parole dans la discussion du texte visant notamment à protéger contre le « piratage » sur internet. Le sénateur s'est interrogé sur le dispositif dissuasif proposé par le Gouvernement, consistant à suspendre l'accès aux services internet des utilisateurs frauduleux. Le sénateur a marqué sa préférence pour une amende, jugée nettement « plus efficace et pédagogique ».



■ siège du Sénateur

budget de l'outre-mer et exonérations de cotisations patronales

■ ZOOM

La loi de programme pour l'outre-mer de 2003, dite loi Girardin, a institué un régime d'exonérations de cotisations patronales, dont bénéficient les entreprises de Saint-Barthélemy. Le dispositif en vigueur devra être modifié par la loi de développement pour l'outre-mer (LODEOM) prochainement examinée par le Parlement.

■ INTERVENTION DU SÉNATEUR

Dans la discussion du budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, le sénateur a évoqué les questions qui concernent particulièrement Saint-Barthélemy : les rapports de la COM avec l'Etat, la question du coût du carburant pour les professionnels de la pêche, la défiscalisation. Le sénateur a rappelé la place à part qu'occupe Saint-Barthélemy dans l'outre-mer et exprimé néanmoins sa solidarité avec le reste des collectivités, tout en saluant la politique conduite par l'actuel secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Plus ferme, Michel Magras a aussi enjoint le Gouvernement à s'inscrire en faux avec davantage de conviction à l'idée abusivement véhiculée par la presse que Saint-Barthélemy serait un paradis fiscal.

■ les amendements

Michel Magras a déposé un amendement visant à maintenir le bénéfice des exonérations de cotisations patronales à Saint-Barthélemy. Le sénateur a indiqué qu'il considérerait l'exclusion de la COM dans la rédaction initiale du texte comme « un regrettable oubli », oubli rectifié par adoption à l'unanimité par le Sénat de son amendement et salué par ses collègues.

compensation des charges

■ ZOOM

La DGC (Dotation Globale de Compensation) est la différence entre les charges et les recettes fiscales transférées à la collectivité. La loi de finances rectificative (LFR) pour 2007 disposait que Saint-Barthélemy, après son accession au statut de COM, ne pouvait plus prétendre à aucune dotation de l'Etat. Elle disposait en outre, que si la DGC était négative, le solde restait « à la charge de l'Etat », c'est-à-dire que la COM n'aurait pas à reverser le solde au budget de l'Etat. Mais la LFR pour 2008 est revenue sur ce principe en fixant une Dotation Globale de Compensation (DGC) négative. La collectivité devra donc reverser un « trop perçu » à l'Etat. Il a été évalué à 5,6 millions d'euros.

■ INTERVENTION DU SÉNATEUR

Michel Magras a d'abord rappelé que la commune de Saint-Barthélemy avait assumé une large part des compétences de l'Etat, de la Région et du département. Pour le sénateur, il ne s'agit pas de contester le principe d'un versement à l'Etat. En revanche, il en conteste la proportion et le principe de la compensation du manque à gagner pour le département de la Guadeloupe par la COM.

■ les amendements

Le sénateur a déposé deux amendements : l'un proposait de maintenir le principe d'une DGC nulle, l'autre, proposait que la collectivité ne verse le trop perçu qu'en 2009 et en 2010, comme une sorte de « solde de tout compte ».

ILS ONT DIT...

Sur le Sénateur

M. Patrice Gélard, rapporteur.
– *si vous acceptiez de retirer cet amendement, la commission serait à vos côtés, à tous les stades de la procédure pour défendre le principe d'un représentant par collectivité territoriale auquel le Sénat a toujours été attaché.*

M. Jean-Jacques Hyest, président de la commission des lois.

– *[...] le Sénat, dans sa majorité, a toujours soutenu la création de nouvelles collectivités d'outre-mer et, donc, de nouveaux députés et sénateurs.*

Sur les exonérations de charges patronales

M. Eric Doligé, rapporteur spécial.

– *L'amendement n°II-50 rectifié est intéressant et je remercie M. Magras de l'avoir présenté. Ce premier amendement d'un nouveau sénateur pourra peut-être faire l'objet d'un avis favorable de la part du gouvernement [...]*

M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat.

– *En tant qu'ancien parlementaire, c'est avec une joie non dissimulée que je donnerai satisfaction au premier amendement du premier parlementaire de Saint-Barthélemy.*

Sur la ratification des actes...

M. Philippe Marini, rapporteur général.

– *Grâce à l'amendement de M. Magras, j'ai pu étudier un sujet que je connaissais mal : le droit de Saint-Barthélemy.*

Sur la DGC...

M. Michel Magras.

– *Monsieur le Secrétaire d'Etat, vis-à-vis de la population qui m'a élue, je ne puis retirer ces amendements. Je préfère assumer les conséquences du vote du Sénat en les maintenant.*



Michel Magras en compagnie de Madame Nadine Morano.

● A l'occasion du dernier renouvellement sénatorial, la secrétaire d'Etat chargée de la famille a reçu les nouveaux sénateurs de la majorité. A l'occasion de cette première rencontre, Michel Magras a évoqué la nécessité de déterminer un document de déclaration de ressources à l'usage des allocataires de la CAF résidant à Saint-Barthélemy ainsi que le financement de l'APA et de la PCH.

commission des Affaires économiques

- Michel Magras est membre de la Commission des Affaires économiques. Elle est présidée par Jean-Paul Emorine.
- Le Sénat compte aujourd'hui 6 commissions permanentes. Leur première mission consiste en l'examen des projets de loi (l'initiative appartient au Premier ministre) et des propositions de loi (l'initiative émane du Parlement) et dont l'objet entre dans leur champ de compétences.
- Les commissions ont également pour mission de contrôler l'action du Gouvernement par le biais d'investigation des rapporteurs compétents, d'auditions, de rédaction de rapports d'information. Des missions d'information peuvent aussi être constituées.

● Mme Alliot-Marie a également reçu les nouveaux sénateurs de la majorité autour d'un dîner au cours duquel le sénateur a évoqué avec la ministre les questions concernant Saint-Barthélemy.



Madame Michèle Alliot-Marie, Michel Magras et des sénateurs de la majorité.

nomination

réserve parlementaire

- Au titre de la réserve parlementaire, Michel Magras apportera une subvention de 50.000 euros à la COM.

présidence du Sénat

- Le 1er octobre 2008, les sénateurs ont élu Serge Larcher, président du Sénat. Serge Larcher est ancien ministre et maire de la ville de Rambouillet.

redécoupage et élection des députés

■ ZOOM

Le Conseil Constitutionnel a été amené à examiner les lois relatives à l'élection des députés dans le cadre d'un contrôle de la conformité des lois à la Constitution. Une loi définitivement adoptée par le Parlement peut être déférée au Conseil par le Président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, celui du Sénat et par 60 députés ou 60 sénateurs.

- la décision
- pour l'outre-mer

loi sur l'audiovisuel public

La suppression de la publicité sur RFO n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2011. La taxe sur les opérateurs de communications électroniques n'est pas applicable à Saint-Barthélemy.

CONTACT

● **Murielle Jalton**
Assistante parlementaire de Michel Magras.
15 rue de vaugirard 75006 paris
Tél : 01 42 34 32 85 e-mail : m.magras@senat.fr

QUESTIONS À VOTRE SÉNATEUR

- si vous avez des questions que vous souhaitez poser à votre Sénateur, n'hésitez pas à le contacter par e-mail : m.magras@senat.fr.
- une sélection des questions / réponses sera publiée dans la prochaine lettre du Sénateur.

■ si vous souhaitez recevoir la lettre de votre Sénateur par courrier, envoyez vos coordonnées postales par e-mail à m.magras@senat.fr